

La SWCS a souscrit au mécanisme de la Garantie de bonne fin (GBFI) pour tous les prêts signés depuis 2010. Le montant de la cotisation s'élève à 0,2% du montant du prêt hors assurance-vie

Fin 2025, la SWCS comptait, au total, 7.850 prêts couverts par la GBFI.

1) Nombre de prêts de la SWCS ayant bénéficié de cette garantie régionale montant total des prêts ainsi garantis et le montant total du risque couvert par la Région

Année	Nombre de prêts couverts	Montants de prêts	Montant garanti à l'origine	Solde restant dû	Solde garanti
2021	6.441	801.631.312,3 €	245.661.456,4 €	733.499.379,6 €	177.529.523,7 €
2022	6.969	916.684.717 €	278.340.766,1 €	837.994.753,8 €	199.650.803 €
2023	7.787	1.118.822.754,58 €	364.637.295,96 €	1.005.743.676,07 €	252.689.595,61 €
2024	7.960	1.235.945.118,58 €	430.679.716,90 €	1.056.887.245,19 €	251.621.843,51€
2025	7.850	1.242.975.579,82 €	432.175.636,44 €	1.052.603.571,04 €	241.803.627,63 €

2) Nombre de dossiers ayant donné lieu à une intervention effective du fonds de solidarité et montants annuels effectivement pris en charge par la Région dans ce cadre

Année	Nombre d'intervention	Montants reçus
2021	12	242.234,43 €
2022	15	338.003,65 €
2023	7	182.595,71 €
2024	3	109.261,83 €
2025	/	/

3) Montant versé, par année, en cotisation, à la Région

Année	Montants cotisés
2021	293.048,27 €
2022	394.572,59 €
2023	368.614,37 €

2024	268.100,92 €
2025	181.650,16 €

4) Profil des emprunteurs bénéficiaires quant aux prêts ayant dû faire l'objet de l'intervention de la GBFI

Revenus des emprunteurs au moment de l'octroi du crédit

Sur les 37 prêts pour lesquels l'intervention de la GBFI a été nécessaire :

- 30 prêts (soit 81%) avaient été octroyés à des demandeurs relevant de la Catégorie 1¹
- 7 prêts (soit 19%) avaient été octroyés à des demandeurs relevant de la Catégorie 2².
- Actuellement, il n'y a aucune intervention pour des catégories de revenus supérieures.

Situation familiale des emprunteurs au moment de l'octroi du crédit

Sur les 37 prêts pour lesquels l'intervention de la GBFI a été nécessaire :

- Concernant les enfants à charges :
 - 16 ménages (43%) étaient sans enfants ;
 - 9 ménages (24%) étaient avec 1 enfant à charge ;
 - 12 ménages (33%) étaient avec 2 enfants à charges.
- Concernant le fait d'emprunteur seul ou avec 1 co-emprunteur :
 - 25 des prêts (67%) ont été octroyés à des emprunteurs seuls ;
 - 12 des prêts (33%) ont été octroyés à des couples.

Situation du bien

Sur les 37 prêts pour lesquels l'intervention de la GBFI a été nécessaire :

- 24 biens (65%) ayant fait l'objet du crédit sont en province du Hainaut ;
 - Dont 21 prêts en catégorie 1 ;
- 10 biens (27%) ayant fait l'objet du crédit sont en province de Liège ;
 - Dont 6 prêts en catégorie 1 ;
- 2 biens (5%) ayant fait l'objet du crédit sont en province de Namur.
 - Dont les prêts sont en catégorie 1
- 1 bien (3%) ayant fait l'objet du crédit est en province de Luxembourg
 - En catégorie 1.

Par ailleurs, dans le cadre des missions qui seront confiées à l'Agence de l'Habitation, notamment en termes d'évaluation des besoins et de l'impact des aides octroyées, ce dispositif pourra faire l'objet d'une évaluation.

¹ Selon notre tarif actuel, la catégorie 1 regroupe les personnes dont les Revenus imposables Globalement (RIG) sont inférieurs à 28.900 €.

² Selon notre tarif actuel, la catégorie 2 regroupe les personnes dont les Revenus imposables Globalement (RIG) sont inférieurs à 41.100 €.